

Telle fut l'œuvre de la Monarchie.

Ce qui distingue encore la dynastie de nos rois, et surtout celle des Capétiens, des dynasties des autres pays, c'est — l'observation est de M. Auguste Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, un de ceux qui connaissent le mieux notre histoire — que nos rois furent, en général, de fort honnêtes gens, et ils le furent aussi bien au point de vue privé qu'au point de vue public. Ils comptent même des saints parmi eux : Robert II, Louis VII, Louis IX, auxquels, sur le témoignage de Pie VII, on peut bien ajouter Louis XVI ; sans compter les saints et les saintes de leur parenté.

Troisième observation, qui montre la Providence toute particulière de Dieu sur notre pays. Pendant plus de trois siècles, la succession au trône, c'est-à-dire la continuité de l'œuvre royale, fut assurée par l'existence d'un fils aîné, placé là pour recueillir paisiblement et sûrement l'héritage paternel, tandis qu'ailleurs, en Angleterre, par exemple, l'histoire nationale est semée de guerres fratricides, de compétitions incessantes pour l'occupation d'un trône perpétuellement ensanglanté. A voir les choses d'en haut, on ne peut s'empêcher de reconnaître que c'est Dieu qui, par sa Providence, a fait entrer dans les mœurs françaises cette loi salique qui a si merveilleusement assuré pour la France la perpétuité de la dynastie royale dans une seule famille, et par suite la continuité de l'œuvre nationale pendant le cours des siècles. Cela est si vrai que lorsque Charles VII put douter de la légitimité de sa naissance, Dieu lui envoya la B^e Jeanne d'Arc lui dire : « Vous êtes le fils du roi, le gentil dauphin, le vrai héritier du royaume, et j'ai mission de vous mener sacrer à Reims, de débouter le roi d'Angleterre et de refouler ses armées au delà de la Manche, pour vous mettre en possession de l'autorité royale qui vous appartient. »

Encore une fois, pour quel peuple et pour quelle famille Dieu a-t-il fait ces prodiges ?
